

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 25 FEVRIER 2017

COMITÉ DIRECTEUR

ECHEVERRIA Lilou	Présent	GRACIET Séverine	Excusée
ABEBERRY Jean-Pierre	Présent	HAROCARENE Pascal	Présent
ALLIEZ Jacques	Excusé	JARDON Laëtitia	Excusée
BERTHELOT Jean Claude	Excusé	LAFARGUE Maïder	Excusée
BOURDILLAT Michel	Présent	LASSARTESSE Jeanne	Présente
CASTERES Thierry	Présent	LAUGIE Marie	Excusée
DARPHIN Pierre	Excusé	LEFRANC Jean-Pierre	Excusé
DEGERT Michel	Présent	MELLIER Danielle	Présente
DELBOS Marie Claude	Présente	PEYRAUBE Joël	Excusé
DESTAILLAC Jacques	Présent	ROLLET Alain	Présent
DIBAR Eric	Excusé	ROSSI Gérard	Présent
DOUAT Jean Paul	Présent	SALLENAVE André	Présent
DUFOURG Roland	Présent	SALLETTE Gilles	Présent
DUHAU Stéphane	Présent	SCHNEIDER Jacques	Présent
DURCUDOY Christian	Présent	SEDES Michel	Présent
ESCATARY Edouard	Présent	SERBIELLE Jenofa	Présente
ETCHART Paul	Excusé	SUPERVILLE Jean	Présent
ETCHELECU Amaia	Excusée	TURON LABORDE Jacques	Présent
GOICOECHEA Christian	Présent	VERITE Sébastien	Présent
GONY Jean	Présent		

MEMBRES INVITES

POUEYTS Michel - DTN	Présent
CAMY Benoît - Cabinet Poussou	Présent

Présents : 29

Excusés : 12

Votants : 27

Le Comité Directeur débute à 9h45.

En préambule, le Président, Lilou Echeverria, tient à remercier tous les membres qui l'ont rejoint pour ce nouveau mandat. Les membres présents sont invités à se présenter tour à tour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 3 DECEMBRE 2016

Bien noter qu'Eric Dibar était présent et non absent.

Pas de remarques particulières, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. POINT SUR LES FINANCES

Jean Superville, trésorier, présente les comptes de l'année 2016.

Le résultat net comptable pour l'année 2016 est un bénéfice de 153 335 €.

Augmentation des produits de 74 088 € due aux recettes compétitions, aux produits financiers, aux subventions et à l'extinction de contentieux.

Pour la même période, augmentation des charges de 33 883 € (hébergement compétitions en particulier, administratif, etc.).

Le ratio de + 40 205 € (produits-charges) par rapport à l'année 2015 permet d'atteindre un résultat comptable de 153 335 €.

M. Benoît Camy, du cabinet du Commissaire aux Comptes, souligne la bonne progression financière. Il félicite le Président, Lilou Echeverria, pour cette gestion plus que saine.

Ces comptes sont validés à l'unanimité par le Comité Directeur.



01 -LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE PELOTE BASQUE



COMITE DEPARTEMENTAL DE COTE D'ARGENT

Vœu n°1 -SAG CESTAS

Organisation et réception de finales de Championnat de France paleta pelote gomme pleine fronton place libre Nationale A & B.

Plusieurs demandes ont déjà été faites. Envoyer un courrier.

Vœu n°2 -C.A.BEGLAIS

Nous demandons que la règle générale de remplacement soit la même pour le championnat paleta pelote de gomme creuse individuel que pour les autres championnats, afin de limiter la désorganisation dudit championnat et améliorer le respect du calendrier.

Le Championnat de France à paleta pelote de gomme creuse individuel se déroule en même temps que d'autres championnats "d'hiver", et les joueurs ont des difficultés à trouver des créneaux en entente avec les adversaires. Le peu d'installations utilisables sur notre Comité, et leur utilisation accentue cette difficulté. Pour peu qu'un joueur soit indisponible, les clubs sont dans l'impossibilité de s'entendre, et l'appel au remplaçant désigné, très souvent inscrit sur un autre championnat, n'est pas possible au dernier moment.

Maintien du règlement existant.

Vœu n°3 -C.A. BEGLAIS

Nous demandons aussi à ce que les Championnats de France soient mieux répartis sur l'année sportive. *Pour exemple 2016/2017, nous trouvons en même temps le fronton mur à gauche paleta pelote de gomme pleine, le trinquet paleta pelote de gomme pleine, le fronton mur à gauche paleta pelote de gomme creuse individuel et le trinquet paleta pelote de cuir.*

Il est demandé au C.A. Béglais de faire une proposition très précise.

Vœu n°4 -Commission Sportive Générale du Comité Côte d'Argent pelote basque

La Commission Sportive Générale du Comité Côte d'Argent de pelote basque souhaite connaître les dates limites d'engagements et la période approximative du déroulement des compétitions fédérales pour le :

- 01 juin pour les compétitions d'hiver,
- 01 novembre pour les compétitions d'été.

Le maximum sera fait.



COMITE DEPARTEMENTAL DES LANDES

Vœux du Comité :

1 -Pour les arbitres fédéraux, serait-il possible d'avoir une chemise neuve et une parka polaire (hiver) le tout avec le logo FFPB.

La FFPB est à la recherche d'un partenaire. Lacoste va être approché en tout premier lieu.

2 -Le Comité demande la création d'un pôle espoir ou d'un centre d'entraînement comme il en existe un à Pau, etc. Le complexe de Dax est un parfait outil puisque nous avons un référent technique, autant optimiser toutes les possibilités pour l'essor de la pelote basque.

Impossible de créer un pôle. Un centre d'entraînement pourquoi pas. Il faudra se rapprocher de la DTN.

3 -L'élaboration des plannings des compétitions demande à tous les responsables des Comités Départementaux et FFPB du temps. Il serait bon qu'ils soient montés beaucoup plus tôt et de façon définitive, nous demandons que la FFPB envoie les plannings d'été au plus tard mi-janvier et pour l'hiver au plus tard début juin ; et surtout qu'ils ne soient plus touchés !

Déjà demandé plus haut. Le maximum sera fait.

4 -Serait-il possible de rajouter à l'article des règlements généraux 221.3 paragraphe K :
sauf pour les catégories "jeunes" poussins-benjamins-minimes (cadets ?)
Catégories qu'il faut faire jouer (pour conserver ces jeunes et certaines spécialités) donc être plus
"large" quant à ce règlement d'extension.

 **Le Comité Directeur est favorable. Cette demande sera transmise à la Commission Administrative.**

5 -Sur toutes les parties de Pelote FFPB et COMITES, instaurer l'entrée gratuite pour les moins de 25 ans sur présentation de licence.

 **Les Comités font ce qu'ils veulent. La FFPB maintient son règlement.**



COMITE TERRITORIAL DU PAYS BASQUE

Vœux du Comité :

1) Nous demandons toujours 20 % du montant des licences à la FFPB.

 **Vœu rejeté.**

2) Nous demandons que les extensions ne soient pas demandées par les licenciés mais par leurs clubs.

 **Vœu rejeté.**

3) Nous demandons la refonte des règlements sportifs.

 **Elle ne peut pas se faire uniquement à partir de la FFPB. Une commission sera créée.**

Vœu n°1 -Kapito-Harri Ustaritz :

Le Kapito-Harri Ustaritz propose la rédaction de l'article 221.3 de la manière suivante :

221.3 Extension de licence sportive

A - Comme il est précisé dans ses statuts, la FFPB a essentiellement pour objet de développer la pratique de la pelote basque. Dans cet esprit, lorsque le joueur est licencié à une association sportive ou une société sportive, il peut solliciter de son Comité, ou de sa Ligue l'extension de sa licence pour disputer une compétition officielle dans sa catégorie d'âge ou dans la catégorie supérieure et dans une spécialité donnée.

B - La demande d'extension portant les avis motivés des présidents des associations sportives concernées doit être déposée auprès des Comités ou des Ligues avant le 01 juillet, 01 octobre, 01 décembre ou 01 février, de chaque saison sportive. La demande est examinée et la décision prise par le Comité ou la Ligue concerné(e) qui veillera à éviter certains abus. **Si le joueur a un avis défavorable de son club, sa demande d'extension sera rejetée.**

 **Cette proposition va être étudiée lors de la refonte des règlements.**



COMITE TERRITORIAL DU BEARN

Vœu n°1

Le Comité Territorial du Béarn demande que le motif de « blessure » soit supprimé de la liste des circonstances exceptionnelles (art. 224.61) dans le cadre de Forfait pour circonstances exceptionnelles (art. 224.00).

Les faits nous montrent qu'il n'y a aucune difficulté à obtenir des certificats médicaux pour justifier le fait de ne pas pouvoir disputer des parties dès le moment où celles-ci n'ont pas de conséquences importantes sur les classements (qualifications, descentes) et/ou pour éviter des déplacements lointains.

Certains cas d'annulation de parties pour « blessure » entraînant un forfait pour circonstances exceptionnelles peuvent avoir des conséquences importantes sur le classement des autres équipes et cela n'est pas normal.

L'obligation de faire disputer la partie avec un remplaçant doit être remise en vigueur ou alors de présenter deux remplaçants.

 **Le règlement existant est maintenu.**

Vœu n°2

Le Comité Territorial du Béarn demande que les manches de la Paleta pelote de cuir trinquet soient jouées en 20 points et la belle en 10 points.

✍ Application du règlement international pour les rencontres de la FFPB. Pour les poussins, benjamins et minimes, la commission fédérale aura toute latitude.

Les Comités et les Ligues feront à leur guise pour leurs championnats.

LIGUE REGIONALE OCCITANIE DE PELOTE BASQUE



Vœu n°1 Présentation de la Candidature de la Pelote Basque aux Jeux Olympiques de PARIS 2024 comme Sport de Démonstration.

✍ Attendre que Paris soit retenue.

Vœu n°2 Développer le Handipelote en créant une licence Handisport en accord avec la Fédération Handisport, un règlement spécifique et un peu plus d'événement.

✍ Jenofa Serbielle, membre du Comité Directeur fédéral, compétente dans ce domaine se penche déjà sur ce point.

Vœu n°3 Valoriser les Championnats en faisant des plateaux plus attrayants pour le public et arrêter le système « entente ».

✍ Valoriser les championnats d'une autre manière oui, mais conserver le système entente.

Vœu n°4 Organisation à Brive de la finale du Championnat de France Nationale A à Paleta pelote de cuir fronton mur à gauche en décembre 2017.

✍ Le Président, Lilou Echeverria, prendra contact avec les dirigeants du Pilotari Club Briviste.

Vœu n°5 La ligue souhaiterait utiliser le logiciel des compétitions de la Fédération et profiter des nombreux avantages qu'il apporte mais compte-tenu de nos particularités il faudrait lui apporter quelques modifications.

✍ Le logiciel a été mis en conformité avec les règlements et les compétitions fédéraux. Il faudra s'y tenir. Il est impossible de traiter des cas particuliers.

LIGUE REGIONALE DE PROVENCE - ALPES - COTE d'AZUR



Vœu n°1 E.S. Villeneuve Loubet : Le club aimerait pouvoir obtenir un mur à gauche afin de pouvoir continuer de développer la pratique de la pelote basque au sein de la ligue PACA et de ses jeunes en particulier.

✍ C'est au club de « porter » le dossier auprès de la Mairie tout d'abord. Ensuite, le Conseil Départemental, la Région puis le CNDS. La FFPB fera une lettre d'appui afin de soutenir ledit dossier.

Vœu n°2 A.S.Cannes : Organisation du tournoi préliminaire de grand chistera Nationale B fronton place libre à Marseille et Cannes, les dates seront à définir avec la FFPB.

✍ Accord du Comité Directeur.

Vœu n°3 Marseillen Pilota : Organisation du tournoi préliminaire de grand chistera nationale B fronton place libre à Marseille 1er et 2ème tour.

✍ Les rencontres se dérouleront à Marseille pour la Pentecôte (3, 4 et 5 juin 2017).

Vœu n°4 Le Cannet Pelote Basque : Les parties du challenge national de grand chistera où Le Cannet reçoit doivent avoir lieu à Marseille et non dans le Pays-Basque.

✍ La Commission fédérale aura le pouvoir de décision.

4. 95^{ème} GRANDE SEMAINE DE PELOTE BASQUE 2017

Jacques Destailac, responsable de la Commission Sportive Générale, donne lecture du calendrier de la 95^{ème} Grande Semaine de Pelote Basque. Voir *Pièce jointe*.

Le calendrier est validé par le Comité Directeur à l'unanimité.

5. MODIFICATION DES STATUTS

La Commission Administrative réunie le 21 février 2017 a fait une proposition. Le Comité Directeur a apporté une légère modification à l'article 011.302 (vote par procuration) (bas de la page 1). Le mot « Comité » a été supprimé. Ainsi, le paragraphe concerné devient : *En cas d'indisponibilité, chaque association sportive peut donner procuration au représentant d'une autre association sportive de la même Ligue régionale.*

L'article 011.303 a été modulé.

« ... et Ligues Régionales dont le siège est à plus de 500 km du siège de la FFPB » a été supprimé.

« ...déjà mandaté par son association sportive pour la représenter à l'Assemblée générale ». Les mots « par son association sportive » ont été supprimés.

Voir *Pièce jointe*.

Ces modifications validées par le Comité Directeur seront à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire FFPB du 01/04/2017.

6. VALIDATION DES ENTRAINEURS POUR 2017 (moins de 22 ans et seniors)

Le DTN, Michel Poueyts, propose une liste de noms d'entraîneurs pour les futures compétitions internationales.

Championnats du Monde moins de 22 ans en Trinquet, en Argentine :

Main nue individuel & par équipes : Jean-Marc Oçafrain

Paleta pelote de cuir : Arnaud Bergerot.

Paleta pelote de gomme creuse dames : Kévin Pucheux.

Paleta pelote de gomme creuse messieurs : Patxi Guillenteguy

Xare : Laurent Algalarrondo.

Coupe du Monde en Fronton mur à gauche 36m, à Soria (Espagne) :

Main nue : Jean-Michel Mendy.

Paleta pelote de cuir et Pala corta : Christian Latxague et Jean-Pierre Michelena.

Coupe du Monde en Fronton mur à gauche 54m, à Biarritz :

Cesta punta : Philippe Etcheberry.

Frontball : Alain Héguiabéhère.

Proposition validée par le Comité Directeur.

7. VALIDATION SUPPLEANT MEDECIN HAUT NIVEAU

Le Président, Lilou Echeverria, propose le Docteur Pablo Lom afin que ce dernier puisse suppléer le Médecin de Haut niveau, Jacques Jeannou.

Accord du Comité Directeur.

8. COMPETITIONS INTERNATIONALES 2017

Mexico : Championnat du Monde de Frontball, du 18 au 22 juillet. Hommes : 2. Espoirs masculins : 2. Féminines : 2.

Soria (Espagne) : Coupe du Monde en Fronton mur à gauche 36 mètres, du 2 au 10 septembre.

Biarritz : Coupe du Monde de Cesta punta, du 24 octobre au 31 octobre.

Buenos Aires (Argentine) : Championnats du Monde moins de 22 ans en Trinquet, du 18 au 26 novembre.

Toutes ces dates doivent être confirmées.

9. DESIGNATION DES MEMBRES DE DROIT ET MEMBRES ASSOCIES DU COMITE DIRECTEUR FFPB

Sont membres de droit, tous les Présidents de Ligues et de Comités.

Les membres associés sont proposés par le Président de la FFPB. Accord du Comité Directeur (1 voix contre). Voir *Pièce jointe*. A valider en Assemblée Générale Ordinaire.

10. ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

Les Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire se tiendront le samedi 1er avril 2017 dans les locaux du Conseil Départemental à Bayonne.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 9h :

1. Décompte des voix et vérification du quorum
2. Modification des Statuts :
 - Article 011.302 Vote par procuration
 - Article 011.303 Cas particulier, Outre-mer et Collectivités.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire à 9h30 :

1. Ouverture de la séance par le Président M. Lilou Echeverria
2. Décompte des voix et vérification du quorum
3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire 2016
4. Validation des résultats sportifs 2016 par le secrétaire général, M. Roland Dufourg
5. Rapport moral par le Président, M. Lilou Echeverria
6. Rapport d'activités par le secrétaire général, M. Roland Dufourg
7. Rapport financier / approbation des comptes 2016 par le trésorier général, M. Jean Superville
8. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes, M. Bernard Poussou
9. Budget prévisionnel 2017 par le responsable commission des finances, M. Thierry Casteres
10. Intervention du Directeur Technique National, M. Michel Poueyts
11. Validation des membres associés
12. Intervention de l'assureur MMA, M. Vincent Etchevers
13. Diverses interventions
14. AFCAM - remise des trophées et médailles aux juges-arbitres
15. Questions diverses.

En clôture, les présidents des Ligues et des Comités pourront prendre la parole s'ils le désirent. Cinq minutes seront réservées à chacun.

11. QUESTIONS DIVERSES

• Responsables divers

Responsable de la Commission Chistera joko garbi/Rebot : Jean-Pierre Lefranc. Accord du Comité Directeur.

Responsable de la Commission Xare : Christian Goicoechea. Accord du Comité Directeur.

Responsable du Circuit Pro Grand chistera/Cesta punta : Laurent Garcia. Accord du Comité Directeur.

Représentant de la FFPB devant les instances disciplinaires : Roland Dufourg. Accord du Comité Directeur.

• **Licences sportives** : Une baisse des licences sportives est enregistrée. Faut-il remettre en cause la licence Loisir ? Vote à l'unanimité pour la suppression des licences Loisirs.

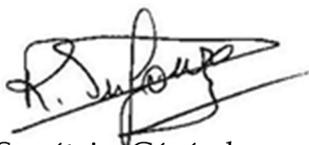
Le jour de l'Assemblée générale, M. Vincent Etchevers (Assureur MMA de la FFPB) sera invité à prendre la parole.

- La parole sera donnée à Jenofa Serbielle le jour de l'Assemblée en lien avec le **Handisport**.

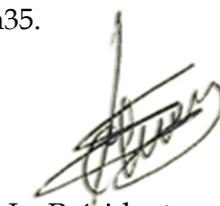
• A l'occasion de la dernière conférence de presse, la **convention liant la FFPB et l'Association Esku Pilota** a été renouvelée. Signataires : Le Président, Lilou Echeverria, pour la FFPB et Manu Martiarena pour Esku Pilota.

• La **secrétaire de la FFPB, Aude Narzabal**, sera en congés de maternité du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2017. Tous nos vœux à la future maman.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h35.



Le Secrétaire Général,
Roland DUFOURG



Le Président,
Lilou ECHEVERRIA